



# BORDEREAU DE VERSEMENT 1 % LOGEMENT - RÉGIME GÉNÉRAL

## 2009

Nom ou Raison sociale	
Adresse	
Code postal, ville	
Siret, code APE	
Téléphone	N° adhérent

N° de département où est souscrite la déclaration 2080	<input type="text"/>	Date de clôture du bilan	<input type="text"/>	Nombre de salariés 2008	<input type="text"/>
Masse salariale de 2008 (DADS 1) (a)	<input type="text"/>	En cas d'exonération partielle (cocher)	<input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 25 %		
Montant à déduire (b)	<input type="text"/>	Masse salariale après exonération partielle (a-b)	<input type="text"/>		
Nom du dirigeant	Personne chargée des relations avec le CIL Bretagne				

### > INVESTISSEMENT DE VOTRE PARTICIPATION : 0,45% des rémunérations 2008

Remplir une des deux cases ci-après en fonction du choix de l'entreprise

- versement sous forme de subvention (déductible des bénéfices)

- versement sous forme de prêt (sur 20 ans, sans intérêts)

par chèque bancaire N° ..... Banque .....

par virement bancaire ou CCP ..... Centre .....

sur le compte du CIL Bretagne : 15589 29755 00500040340 24

E-mail CIL Bretagne (versement 1 %) : s.strullu@cil-bretagne.fr, c.lebihan@cil-bretagne.fr, v.corlay@cil-bretagne.fr

**NOUVEAU**

L'article 8 de la Loi du 25 mars 2009 a modifié l'article L. 313-1 du CCH, notamment en supprimant les dispositions relatives à la fraction 1/9<sup>ème</sup> en faveur du logement des travailleurs immigrés et de leur famille. La suppression de la distinction 8/9<sup>ème</sup> et 1/9<sup>ème</sup> n'a toutefois pas d'incidence sur le montant de la participation, qui demeure fixée à **0,45 %** des salaires versés au titre de l'année précédente.

### > ADHÉSION À L'ASSOCIATION EN QUALITÉ DE MEMBRE ACTIF

Je soussigné, ..... agissant au nom de l'entreprise désignée ci-dessus, souhaite adhérer en qualité de membre actif du Comité Interprofessionnel du Logement Bretagne et verse une somme de 2 euros, représentant ma cotisation pour l'année 2009 (facultatif).

Cotisation de 2 euros

Fait à ..... le ..... Signature

### > ENGAGEMENT DE VERSEMENT permettant de constituer une provision sur les salaires de l'exercice en cours

**ATTENTION** : cet engagement ne concerne que les entreprises ayant employé au minimum 20 salariés (équivalent temps plein) en 2009. Nous nous engageons irrévocablement à verser sous forme de subvention au CIL Bretagne avant le 31/12/2010 la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction de l'année 2010 due sur les salaires 2009. (Le CIL Bretagne accusera réception de votre engagement).  oui  non

### > IMPRIMÉ 2080

Souhaitez-vous l'édition de l'imprimé 2080 (réservé aux entreprises versant l'intégralité de leur participation)  oui  non

Fait à ..... le ..... Signature

Cachet

**À NOUS RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2009**

N° Info Collecte : 02 98 85 42 05 - N° Fax collecte 02 98 85 42 22

**CIL Bretagne • Comité Interprofessionnel du Logement Bretagne**

N° de Siret : 325 396 737 000 34 Code APE : 6499 Z • Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° d'enregistrement : 2 - N° siren 325396737

Parc d'Innovation de Mescoat - 29419 LANDERNEAU Cedex - Tél. 02 98 85 42 05 - Fax 02 98 85 42 22

**1% Logement** devient **Action Logement**  
Les entreprises s'engagent avec les salariés

